



**JEAN-PIERRE TREMBLAY**  
Vice-président exécutif

## DANS CE NUMÉRO...

Où en sommes-nous dans le cycle économique ?	4
Planification fiscale de fin d'année	6
Frais à l'intérieur d'un fonds et déductibilité des frais. Qui dit vrai ?	10
Survivance des marchés financiers	13
Rendements annuels composés et valeurs unitaires des parts	15
Ratio des frais de gestion	15
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	15
Éventail de produits et services	16
Pour nous joindre	16

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.

## DU CÔTÉ DES MARCHÉS

Le troisième trimestre de 2017 n'a pas été très profitable pour les investisseurs. On ne pouvait pourtant pas en demander plus à l'économie canadienne qui a affiché une croissance impressionnante de 4,5 % au deuxième trimestre. Ainsi, en ce qui concerne la croissance du PIB, nous venons de connaître le plus fort semestre depuis plus de 15 ans! Pendant ce temps, pour les neuf premiers mois de l'année en cours, la Bourse canadienne n'a grimpé que d'un maigre 2,3 %. Il est vrai qu'elle a été insensible aux statistiques économiques, mais il en a été tout autrement pour la devise canadienne qui oscillait autour de 0,73 \$US en mai dernier, avant d'amorcer une remontée d'une rare vigueur. La Banque du Canada a ensuite surpris un peu tout le monde en haussant son taux directeur en juillet. Elle a même récidivé en septembre, ce qui a poussé le dollar canadien jusqu'à 0,83 \$US. Cela explique l'autre désolation pour l'investisseur canadien : malgré les nouveaux sommets atteints par la Bourse américaine, ses gains ont été annulés par une perte de change d'environ 4 % pour le trimestre. Et pour compléter le tableau : la montée des taux d'intérêt a engendré un recul de la valeur des obligations pour le trimestre. La situation s'est toutefois améliorée en fin de trimestre et les marchés s'attendent maintenant à ce que la Banque du Canada prenne une pause afin d'évaluer l'impact de ses deux hausses successives. Sachez toutefois que certains Fonds FMOQ (dont le Fonds omnibus FMOQ) se protègent en partie contre les fluctuations de devises au moyen de contrats de change.

## FONDS OMNIRESPONSABLE FMOQ : UN AN DÉJÀ!

Le 16 septembre 2016, nous lançons notre Fonds omniresponsable FMOQ. Tout en offrant une répartition équilibrée des actifs, ce Fonds effectue des placements dans des entreprises qui répondent à des critères précis ainsi qu'à des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Nous sommes particulièrement fiers de la réponse de la communauté médicale qui nous a confié, au cours de cette première année d'activité, plus de 16,6 M\$ d'actifs. Comme attendu, ce Fonds se compare aux rendements obtenus par les Fonds omnibus et de placement FMOQ. Compte tenu du ratio des frais de gestion qui est le même (1,09 % taxes incluses) que pour les autres Fonds FMOQ, l'investissement responsable ne comporte aucuns frais additionnels pour le participant, ce qui n'est généralement pas le cas dans le marché.

## DISTRIBUTION DE REVENUS ET DE GAINS EN CAPITAL NETS DE FIN D'ANNÉE

Comme par les années passées, les Fonds FMOQ distribueront en fin d'année les revenus et les gains en capital nets, le cas échéant. Considérant que les valeurs unitaires des parts des Fonds FMOQ sont maintenant établies sur une base quotidienne, les distributions se feront aux dates indiquées dans le tableau de la page 2.

Les participants qui souhaitent effectuer des transactions avant la distribution de fin d'année pourront le faire chaque jour ouvrable, jusqu'à la date limite indiquée dans le même tableau.

Fonds FMOQ	Date de distribution	Date limite pour transiger avant la distribution
Revenu mensuel Obligations canadiennes Actions canadiennes Actions internationales Omnireponsable	20 décembre 2017	19 décembre 2017
2 Omnibus Placement Équilibré conservateur	22 décembre 2017	21 décembre 2017
Monétaire	29 décembre 2017	s. o.

Il est à noter que les dates de distribution déterminées permettront aux participants d'effectuer, avant la fin de l'année fiscale, des transactions sur leurs titres en portefeuille comportant des pertes potentielles, et ce, afin de réduire, voire d'annuler l'impact fiscal des distributions reçues. Il faut toutefois être vigilant pour ne pas créer une perte apparente.

Afin de vous aider dans cette planification fiscale, les montants distribués par part seront disponibles sur notre site Internet ([www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)) dans l'avant-midi du premier jour ouvrable suivant la date de distribution. Nos conseillers demeurent à votre disposition pour vous fournir de l'information à cet égard.

### MODIFICATIONS FISCALES ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

Comme vous le savez, le ministre des Finances du Canada, M. Bill Morneau, a annoncé, en juillet dernier, plusieurs mesures qui modifient le traitement fiscal des sociétés privées. Une période de consultation est en cours jusqu'au 2 octobre 2017. En tant que filiale de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) soucieuse de bien protéger les intérêts financiers de nos clients, nous avons préparé et soumis une lettre de commentaires afin d'inciter le gouvernement à revoir plusieurs des modifications proposées.

Bien que la période de consultation se termine sous peu, nous croyons qu'il s'écoulera quelque temps avant que les mesures définitives soient connues. Soyez assuré que nous vous en informerons et vous ferons part des stratégies à adopter.

Le conseil que nous pouvons formuler est de conserver, pour le moment, votre structure actuelle. Le ministre a annoncé que l'abolition du fractionnement du revenu ne s'appliquerait, s'il y a lieu, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### SERVICE DE FACTURATION POUR LES MÉDECINS OMNIPRATICIENS

De plus en plus de médecins omnipraticiens suivent les recommandations de leurs collègues et nous confient leur facturation. En août dernier, nous avons franchi le cap des 500 clients, et l'adhésion de nouveaux se poursuit. De fait, nous sommes la deuxième agence en matière de services de facturation aux médecins omnipraticiens. Dans leurs témoignages de satisfaction, nos clients mettent l'accent sur la qualité de notre service à la clientèle et de nos rapports ainsi que sur les multiples possibilités de transmission de leurs données de facturation (papier, carte précomplétée, interface Web, etc.).

Déterminés à poursuivre sur cette lancée, nous améliorons constamment notre interface et nous nous employons à conclure des ententes en vue de l'intégration de nos services de facturation à d'importants logiciels de dossier médical électronique (DME). À suivre...

### SERVICE DE FACTURATION RAMQ POUR LES OPTOMÉTRISTES

Fiers de notre partenariat avec l'Association des optométristes du Québec (AOQ), nous avons décidé, il y a un an déjà, d'adapter nos systèmes et d'offrir notre service de facturation à ces professionnels à l'approche de leur passage obligé au nouveau système de facturation de la RAMQ (SYRA). Forts de l'expérience acquise tout au long de la transition des médecins omnipraticiens vers SYRA, nous avons eu l'honneur d'être la première agence à obtenir l'attestation SYRA pour son logiciel de facturation. Nous sommes prêts à accueillir cette clientèle de choix.

### RÉGIMES COLLECTIFS FONDS FMOQ

La *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Elle a pour effet d'obliger tous les employeurs de cinq employés et plus à offrir à ces derniers, selon un échéancier strict, un régime d'épargne collectif avec retenues sur le salaire. Afin de répondre aux besoins des médecins employeurs, nous avons développé trois régimes d'épargne collectifs, soit le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER), le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif et le compte d'épargne libre d'impôt (CELLI) collectif. Pour plus d'information ou pour mettre en place un tel régime, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller des Fonds FMOQ qui se fera un plaisir de vous faire bénéficier de notre solide expertise acquise auprès de nombreux employeurs.

## DES OPÉRATIONS PLUS RAPIDES

Depuis avril dernier, les Fonds FMOQ sont évalués quotidiennement et non plus hebdomadairement. Vous pouvez donc nous transmettre vos transactions chaque jour, avant 10 heures, pour qu'elles soient exécutées le jour même, sans quoi elles le seront le lendemain. Vous n'avez donc plus à attendre au vendredi pour l'exécution de vos instructions. De plus, depuis peu, le délai de règlement des transactions de remboursement est maintenant de deux jours après l'exécution de ladite transaction (au lieu de trois jours auparavant). Même si nous préférons vous voir conserver vos actifs, cette réduction du délai de remboursement, combinée à une évaluation des Fonds plus régulière, peut s'avérer un atout précieux advenant un urgent besoin d'argent.

## VENEZ NOUS RENCONTRER !

Fidèles à une tradition bien établie, nous participerons cette année à toutes les assemblées des associations affiliées à la FMOQ ainsi qu'à tous les congrès de formation continue qui se tiendront cet automne. Nous espérons vous y voir.

## NOUS ALLONS VOUS RENCONTRER !

Comme par les années passées, nous poursuivons notre programme de service en région destiné aux participants de l'extérieur des grands centres de Montréal et de Québec. Nos conseillers se déplacent donc régulièrement dans les régions afin d'y rencontrer, sur rendez-vous, ceux qui souhaitent obtenir de l'information ou des conseils sur leurs placements.

Vous serez informé à l'avance de la présence de nos conseillers, par lettre ou par courriel, afin de pouvoir prendre rendez-vous. N'hésitez pas à tirer profit de ce programme apprécié pour sa flexibilité ainsi que pour la qualité des renseignements et des conseils fournis.

## PRÉSENCE AU SALON VISION 2017

Dans le cadre de l'entente de partenariat avec l'AOQ, nous aurons le plaisir de participer au prochain *Salon Vision* qui se tiendra les 24 et 25 novembre prochain au Palais des congrès de Montréal. Nous apprécions cette occasion de rencontrer les membres de l'Association et d'échanger avec eux. Cette année,

nous serons heureux de présenter aux participants notre nouveau service de facturation des honoraires d'optométrie à la RAMQ. À bientôt !

## PROGRAMME DE CONFÉRENCES HIVER – PRINTEMPS 2018

Notre série de conférences sur divers sujets de nature économique et financière revient en force. La nouvelle saison s'amorcera en janvier prochain avec la traditionnelle conférence sur les perspectives économiques. Nous espérons vous accueillir en grand nombre lors de cette première soirée. Le programme complet de la saison sera disponible à la fin de novembre prochain.

Si vous ne pouvez pas assister à nos conférences, il vous est toujours possible de les visionner au cours des semaines qui suivent leur présentation. Vous n'avez qu'à vous rendre sur notre site Internet ([www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)), à cliquer sur le bouton « **CyberStudio** » et à suivre les instructions.

2) mettre en place, sur support électronique ou manuel, des procédés d'enregistrement et de conservation des instructions verbales ou écrites données par les clients pour l'exécution des opérations.

Afin d'être en mesure de conserver les instructions verbales de nos clients, nous avons implanté un système d'enregistrement des conversations téléphoniques de nos conseillers. Ce système répond aux exigences réglementaires et nous permet, si nécessaire, de vérifier l'exactitude d'une transaction et de nous assurer en tout temps de la conformité et de la justesse des recommandations formulées par nos conseillers. Bien entendu, ce système contribue aussi à l'amélioration continue de la qualité de notre service à la clientèle dans son ensemble.

3

« AFIN D'ÊTRE EN MESURE DE CONSERVER LES INSTRUCTIONS VERBALES DE NOS CLIENTS, NOUS AVONS IMPLANTÉ UN SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DES CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES DE NOS CONSEILLERS ».

## ENREGISTREMENT DES CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES

Selon les règles de l'Autorité des marchés financiers, lorsque nous acceptons de prendre vos transactions par voie téléphonique, nous devons :

1) nous assurer que vous avez consenti à une telle procédure par le biais d'une entente préalable; pour ce faire, nous vous demandons de remplir et de signer le *Formulaire d'autorisation limitée* recommandé par l'Institut des fonds d'investissement au Canada (IFIC); d'ailleurs, beaucoup de nos clients l'ont déjà fait; si tel n'est pas votre cas, vous pouvez retrouver le formulaire sur notre site Internet ([www.fondsfoq.com](http://www.fondsfoq.com)) ou le demander à votre conseiller;

# OÙ EN SOMMES-NOUS DANS LE CYCLE ÉCONOMIQUE?

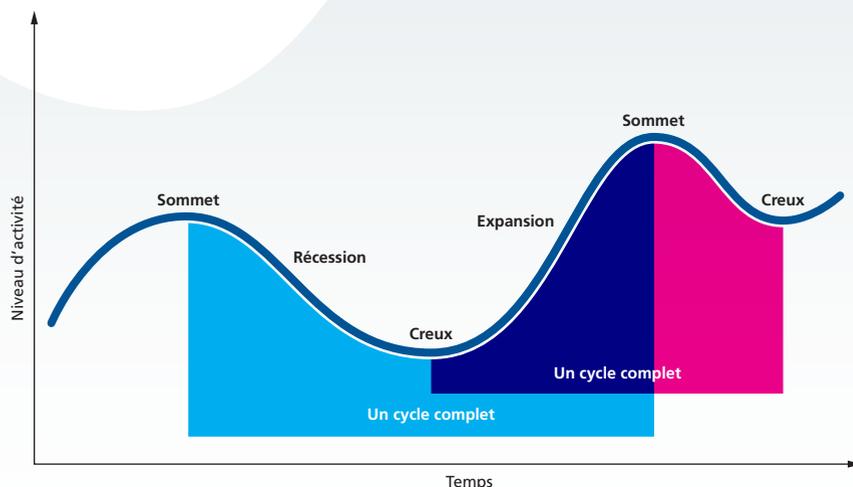
4

Le présent cycle économique s'avère l'un des plus longs jamais enregistré. D'ailleurs, de nombreux spécialistes annoncent depuis déjà quelques années que la fin doit nécessairement approcher et qu'une récession se pointerait inévitablement très prochainement. Qu'en est-il au juste ?

Commençons par rappeler ce qu'on entend par cycle économique. Comme vous pouvez le constater sur l'image ci-contre, un cycle complet est composé de quatre phases : le sommet, la récession, le creux et l'expansion. Interdépendantes, ces phases se répètent en boucle, dans un ordre précis.

Certains disent que la phase d'expansion de l'économie américaine est sur le point de se terminer, car elle dure depuis juin 2009, soit 99 mois. L'étude des 33 cycles depuis 1854 nous démontre que la durée moyenne d'une expansion constitue seulement 39 mois. Les trois derniers cycles d'expansion depuis 1982 ont toutefois été beaucoup plus longs que la moyenne, soit 92, 120 et 73 mois. La présente expansion est même la deuxième plus longue jamais enregistrée, derrière celle de 1991 à 2001.

Toutefois, l'expansion actuelle est plutôt atypique. Elle est beaucoup plus lente que ce à quoi nous étions habitués dans le passé. L'ampleur de la crise financière de 2008 a laissé des traces et, malgré les interventions massives des banques centrales, l'économie croît à un rythme environ deux fois moins rapide que par le passé. La présence de capacités excédentaires de production au sein de l'économie depuis la dernière récession tarde à se résorber. Cela fait en sorte que l'économie peut continuer à progresser, à générer des emplois, sans qu'il y ait surchauffe. L'inflation ne menace toujours pas et se situe encore en deçà de la cible de 2 %.



D'ailleurs, la création d'emplois se poursuit. En Europe, le taux de chômage se situe à 9,1 % alors qu'il avoisinait les 7 % avant 2008. Donc, pas d'inquiétude concernant une pénurie prochaine de main-d'œuvre. Au Canada, le taux de chômage s'établissait à 6,2 % en août dernier. La situation demeure toutefois plus serrée aux États-Unis où le chômage atteint 4,3 %, un taux très proche des creux cycliques des 50 dernières années. Théoriquement, des pressions à la hausse sur les salaires devraient commencer à se faire sentir. Si cela se produit, les marges bénéficiaires pourraient se resserrer. Les entreprises réduiraient alors leurs investissements. Et si cela survient au même moment que les banques centrales adoptent une politique monétaire plus restrictive, la table est mise pour une fin de cycle !

Vous aurez compris que dans la vraie vie, tout n'est pas si simple. D'ailleurs, les banquiers centraux ont beau être conseillés par les personnes les plus qualifiées et les mieux outillées, ils avancent à tâtons et ont souvent été critiqués, voire pointés comme responsables de plusieurs fins de cycle. Les banques centrales surveillent actuellement de près l'inflation. Jusqu'à

tout récemment, la déflation semblait être leur pire ennemi. On sait maintenant qu'ils redoutent le retour de l'inflation et c'est pourquoi les taux d'intérêt ont commencé à grimper.

Pourquoi les investisseurs veulent-ils tant savoir où nous en sommes dans le cycle ? Parce que les rendements boursiers sont à leur meilleur à partir du creux et qu'ils plafonnent vers la fin de l'expansion. On dit d'ailleurs que les marchés boursiers constituent un bon indice précurseur de l'économie puisqu'ils chutent généralement 6 à 9 mois avant le début d'une récession.

Alors, gardons un œil sur l'inflation et rappelons-nous que la prochaine fois que vous entendrez le bulletin de nouvelles de fin de soirée vous annoncer que notre économie est entrée en récession, ce ne sera plus le temps de vendre vos actions (car elles auront fort probablement déjà chuté depuis 6 à 9 mois), mais plutôt l'occasion d'en acquérir à bon prix pour profiter inévitablement de la prochaine reprise !

Pour plus d'information concernant les cycles économiques américains, consulter le site du National Bureau of Economic Research ([www.nber.org](http://www.nber.org))



**FORMATION  
GRATUITE**

CONÇUE SPÉCIFIQUEMENT POUR LES JEUNES MÉDECINS

## **PLANIFICATION DE SA CARRIÈRE ET DE SA RETRAITE À COURT, MOYEN ET LONG TERME**

Sujets abordés :

- Finances personnelles
- Gestion du crédit
- Fiscalité
- Investissement
- Éléments légaux et gestion du risque

**Aucune vente de produits.**

Que de l'information pertinente pour votre santé financière.

### **PROCHAINS ATELIERS**

#### **MONTRÉAL**

Jeudi 23 novembre 2017, de 9 h à 17 h  
Endroit à confirmer

#### **QUÉBEC**

Date à confirmer

#### **SHERBROOKE**

Date à confirmer

#### **Information et inscription**

M. Jean-Philippe Trottier-Hardy  
Téléphone : **514 868-2082**, poste 272  
Sans frais : **1 888 558-5658**, poste 272

**PRENEZ NOTE QUE LES PLACES SONT LIMITÉES.**



## Crédits d'impôt pour études et pour manuels

Ces crédits d'impôt du fédéral ont été abolis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sous réserve du report aux années futures.

## Crédit d'impôt pour frais médicaux

Le devancement de frais médicaux importants en fin d'année permet de bénéficier d'une économie fiscale dès la production des déclarations de revenus. Cependant, les frais médicaux payés d'avance pourraient ne pas être admissibles au Québec s'ils visent des services à être rendus dans une année ultérieure (comme des soins dentaires).

## Crédit d'impôt pour dons de bienfaisance

Les dons peuvent être faits en liquidités ou en titres admissibles (actions, obligations ou fonds de placement). L'utilisation de ces derniers s'effectue sans inclusion du gain en capital au revenu ; il est donc préférable de faire don des titres eux-mêmes plutôt que de les vendre afin de donner le produit de la vente.

En devançant dès la fin de l'année 2017 les dons prévus pour le début de 2018, il est possible de bénéficier plus rapidement du crédit d'impôt et d'obtenir un taux de crédit supérieur après un total de plus de 200 \$ (Canada : 24,2 % ou 27,6 % plutôt que 11,5 % et Québec : 24 % ou 25,75 % au lieu de 20 %).

*Rappel important – Un crédit supplémentaire peut être obtenu à certaines conditions.*

## Crédits d'impôt pour le transport en commun

Ce crédit d'impôt fédéral a été aboli à l'égard des dépenses admissibles attribuables à l'utilisation du transport en commun à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

## Crédits d'impôt pour la condition physique et les activités artistiques des enfants de moins de 16 ans

Au fédéral, ces crédits d'impôt ont été abolis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Au Québec, le crédit d'impôt pour activités des enfants n'a pas été modifié.

## Crédit d'impôt RénoVert

Ce crédit d'impôt du Québec, en vigueur depuis le 18 mars 2016, vise à encourager

la réalisation de travaux de rénovation résidentielle qui permettent d'améliorer l'efficacité énergétique. Pour être admissibles, les dépenses doivent avoir été payées à compter du 18 mars 2016 et avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017, pourvu que l'entente ait été conclue entre le 18 mars 2016 et le 31 mars 2017.

Sous réserve de certaines exceptions, ce crédit d'impôt a été prolongé pour les ententes conclues au plus tard le 31 mars 2018. Les dépenses admissibles devront cependant être payées au plus tard le 31 décembre 2018.

Cette aide financière, qui peut atteindre un montant maximal de 2 000 \$, correspond à 20 % des dépenses admissibles qui excèdent 2 500 \$.

## PERSONNES HANDICAPÉES

### Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Les personnes admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées tirent le maximum des incitatifs gouvernementaux en cotisant idéalement en début d'année.

*Rappel important – Il est possible de réclamer les subventions depuis la création du régime, en 2008.*

### Consolidation des crédits d'impôt fédéral pour aidants naturels

À compter de 2017, les crédits d'impôt pour personne à charge ayant une déficience, pour aidants naturels et pour aidants familiaux sont remplacés par le nouveau crédit canadien pour aidants naturels. Dans plusieurs cas, l'aide fiscale accordée dans le cas d'une personne à charge ayant une déficience sera réduite de façon importante.

## RÉGIMES FISCAUX

### Contribution au régime enregistré d'épargne-retraite (REER) du conjoint

Il est important de planifier les retraits d'un REER en tenant compte de la règle des « trois 31 décembre ». En d'autres mots, les cotisations au REER d'un conjoint doivent y demeurer au moins trois 31 décembre consécutifs, sans quoi les retraits qui y sont effectués doivent être inclus dans les revenus du cotisant.

Contribuer au REER du conjoint avant la fin de l'année permet de compter

un premier 31 décembre dans le dénombrement des trois prévus à la règle.

## 71 ans en 2017?

### Dernière cotisation au REER

Les personnes qui atteignent l'âge de 71 ans cette année doivent transformer leurs REER au plus tard le 31 décembre. C'est donc leur dernière chance de contribuer à un REER à leur nom, car il ne leur sera plus possible d'y cotiser durant les 60 premiers jours de la nouvelle année (c'est-à-dire entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mars 2018).

Des revenus gagnés en 2017 justifient de faire en décembre 2017 une cotisation excédentaire au REER qui sera soumise à un impôt spécial de 1 % pour un mois seulement et qui deviendra déductible dès janvier 2018. Ce faisant, il est possible d'obtenir un remboursement d'impôt supérieur à l'impôt spécial.

Par ailleurs, vous pourriez plutôt cotiser au REER de votre conjoint dans les 60 premiers jours de 2018, à condition que ce dernier n'ait pas atteint 71 ans en 2017. Une personne de plus de 71 ans peut toujours cotiser au REER de son conjoint, à condition que ce dernier soit âgé de moins de 71 ans et que le cotisant ait des revenus gagnés pour l'année antérieure.

*Rappel important – Il ne faut pas oublier de tenir compte du solde de cotisations excédentaires déjà accumulées, si tel est le cas.*

### Transformation de vos REER si vous avez atteint 71 ans en 2017

Utiliser l'âge du conjoint le plus jeune pour établir le retrait minimal du fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) permet de réduire les retraits obligatoires.

### Planification des retraits du FERR en 2017

Si des retraits importants sont prévus en 2017, il faut vérifier la pertinence de les répartir sur les années fiscales 2017 et 2018 afin de bénéficier de paliers d'imposition inférieurs et de réduire les impacts sur la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV). Les personnes qui remboursent déjà complètement leur PSV devraient envisager de devancer les retraits prévus en 2018.

## Cotisation au compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

La cotisation pour 2017 est fixée à 5 500 \$. Depuis la création du CELI, en 2009, il est possible d'y avoir versé une somme totale de 52 000 \$.

*Rappel important – Les sommes non versées sont cumulatives et peuvent être cotisées en tout temps. Le montant retiré peut être réinvesti l'année suivant le retrait.*

## PLACEMENTS

### Utilisation des pertes en capital

La révision des portefeuilles de placements non enregistrés est d'autant plus opportune qu'elle permet de tirer le meilleur parti des gains et des pertes en capital.

Les pertes en capital d'une année doivent être appliquées contre les gains en capital réalisés durant la même année d'imposition. L'excédent de pertes en capital deviendra alors une perte nette en capital qui pourra être reportée contre des gains en capital imposables nets des trois dernières années (2014, 2015 et 2016) ou conservée pour réduire les gains en capital des années futures. Si vous avez réalisé des gains en capital en 2014, vous auriez avantage à évaluer la pertinence de réaliser des pertes en capital avant la fin de l'année 2017, afin de les déduire pour l'année 2014.

La perte en capital sera toutefois refusée si le contribuable dispose d'un bien à perte et que lui-même, son conjoint ou une entité apparentée (un REER, un FERR, un CELI de l'un des deux ou encore une société par actions contrôlée par l'un ou les deux conjoints) acquiert un bien identique dans les 30 jours précédant ou suivant la disposition initiale, et que ce bien identique est également détenu par l'une de ces personnes au 30<sup>e</sup> jour suivant la disposition initiale. La perte refusée sera ajoutée au coût fiscal du nouvel acquéreur, ce qui signifie que le bénéficiaire fiscal surviendra uniquement lorsque ce dernier disposera du bien (sauf pour les REER, FERR et CELI).

## Transfert des pertes latentes entre conjoints

Moyennant un minimum de planification, il est possible de faire en sorte qu'une personne dont le taux d'imposition marginal est supérieur à celui de son conjoint puisse utiliser les pertes latentes de ce dernier contre ses propres gains en capital.

## Achat de fonds de placement non enregistrés

Il pourrait être avantageux de reporter l'achat en début d'année pour éviter les distributions de fin d'année. À vous de vérifier la date de distribution auprès de votre fournisseur de fonds.

## Importants gains en capital à réaliser

Si d'importants gains en capital sont à prévoir, pensez à retarder la transaction en début d'année pour bénéficier d'un report d'impôt pouvant atteindre 16 mois.

## Prêt consenti au conjoint au taux prescrit

Un prêt consenti par un particulier à son conjoint au taux d'intérêt prescrit peut permettre à ce dernier d'acquérir des placements sans que le particulier soit assujéti aux règles d'attribution des revenus fiscaux générés par ces placements. Pour en bénéficier, il faut toutefois que les intérêts calculés au taux prescrit pour l'année 2017 soient entièrement payés par le conjoint au plus tard le 30 janvier 2018. Le taux d'intérêt prescrit est de 1 % pour l'année 2017.

Il est à noter que l'Agence du revenu du Canada a mentionné récemment qu'elle pourrait remettre en cause ce type de planification fiscale.

## AUTRES

### Crédit d'impôt provincial en raison de l'âge

Nous vous rappelons que le 22 février 2017, le gouvernement du Québec avait annoncé que l'âge minimal d'admissibilité pour ce crédit d'impôt était maintenu à 65 ans, rétroactivement à compter de l'année 2016.

## La contribution santé au Québec

La contribution santé est abolie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, quel que soit le revenu.

## Acomptes provisionnels

Si les montants versés diffèrent de ceux prévus sur les avis reçus, il faut vérifier de nouveau les calculs et s'assurer que les revenus ne sont pas supérieurs à l'évaluation de l'Agence du revenu du Canada ni à celle de Revenu Québec. À défaut de le faire, on s'expose à des pénalités et des intérêts coûteux qui ne sont pas déductibles d'impôt.

## Société par actions et acomptes provisionnels de l'actionnaire

Si vous êtes actionnaire d'une société par actions et que vous avez oublié de verser vos acomptes provisionnels personnels de 2017, vous pourriez envisager de vous verser un boni au plus tard le 31 décembre 2017, lequel sera entièrement remis aux autorités fiscales sous forme d'impôts retenus à la source. Cela pourrait vous éviter des intérêts et pénalités sur acomptes provisionnels. Vous devriez en discuter avec votre comptable.

## Frais de placement et cotisations professionnelles

Vous devez impérativement avoir fait les paiements avant la fin de l'année pour pouvoir obtenir les réductions d'impôt.

## Frais d'entretien d'immeubles locatifs

Il est opportun de devancer les frais les plus importants afin de les déduire des revenus locatifs ou d'amorcer leur amortissement fiscal dès 2017.

## Impôt minimum de remplacement

En cas de solde d'impôt minimum à récupérer, il faut s'assurer que les impôts exigibles seront suffisants si 2017 est la septième et dernière année pour récupérer le solde dû.

En terminant, nous vous invitons à consulter nos professionnels pour obtenir de plus amples renseignements sur la fiscalité relative aux divers produits financiers disponibles sur le marché, ou pour discuter de toute question de nature économique ou financière. Les quelques minutes consacrées à cette démarche vous seront assurément très profitables !



# RÉGIMES D'ÉPARGNE COLLECTIFS FONDS FMOQ



9

## RVER, REER COLLECTIF OU CELI COLLECTIF

31 DÉCEMBRE 2017 : DATE BUTOIR À RESPECTER POUR LES EMPLOYEURS COMPTANT ENTRE 10 ET 19 EMPLOYÉS ADMISSIBLES.

SI VOUS ÊTES UN MÉDECIN  
EMPLOYEUR, COMMUNIQUEZ  
AVEC NOUS SANS TARDER.

**LES DÉMARCHES PEUVENT  
PRENDRE JUSQU'À TROIS MOIS.  
N'ATTENDEZ PLUS!**

Montréal **514 868-2081**  
ou, sans frais, **1 888 542-8597**

Québec **418 657-5777**  
ou, sans frais, **1 877 323-5777**

[fondsfmq.com](http://fondsfmq.com)  

- Aucuns frais pour l'employeur
- Accompagnement à chaque étape de la mise en place du régime de votre choix
- Prise en charge entière de l'administration du régime
- Présentation aux employés
- Service-conseil gratuit
- Rendements compétitifs
- Honoraires de gestion parmi les plus bas

Nos conseillers sont disponibles pour vous aiguiller vers le meilleur choix de régime pour votre groupe.

 **FONDS FMOQ**  
CONSEIL ET INVESTISSEMENT

# FRAIS À L'INTÉRIEUR D'UN FONDS ET DÉDUCTIBILITÉ DES FRAIS. QUI DIT VRAI?

10

**Plusieurs représentants d'institutions financières prétendent qu'il est préférable que les frais de gestion soient facturés directement au client, et non pas à l'intérieur d'un fonds. La raison? Selon eux, cela fournirait un avantage à l'investisseur puisqu'il pourrait alors déduire ces frais de gestion et, conséquemment, en diminuer l'effet sur ses rendements.**

Qu'en est-il au juste? Est-ce qu'un mode de facturation a un traitement fiscal plus avantageux qu'un autre? Est-ce qu'une de ces approches devrait vous influencer lorsque vous choisissez un fournisseur pour la gestion de vos investissements? La réponse à ces questions est claire et précise : **NON!**

## Qu'est-ce qui est déductible?

En tout premier lieu, définissons ce qui peut être déduit.

Avant toute chose, il faut savoir que les frais se rapportant à des comptes enregistrés (REER, FERR, CRI, FRV, CELI, etc.) ne peuvent pas faire l'objet d'une déduction; seuls les frais se rapportant à des comptes non enregistrés le peuvent. Toutefois, ces derniers sont assujettis à certaines limites, notamment en ce qui concerne les impôts du Québec. De plus, les frais de conseils généraux de planification financière et les commissions de courtage (achat et vente de titres) ne sont pas déductibles.

Il faut donc être vigilant, car de plus en plus de conseillers en placement sont rémunérés sur une base d'honoraires plutôt que par une facturation de commission par transaction. Or, il se pourrait que ces frais doivent être ajoutés au coût fiscal des placements dans le cas d'un achat (ou déduits du gain en capital dans le cas d'une vente) plutôt que d'être pleinement déduits des revenus de placement.

## Comment les frais sont-ils prélevés?

Les frais de gestion ne profitent pas tous de la même visibilité. Dans la plupart des fonds communs de placement (FCP), comme les Fonds FMOQ, ils sont prélevés directement par le fonds, et l'investisseur est crédité d'un rendement net.

Par exemple, dans le cas d'un FCP dont le rendement brut est de 6 % pour l'année et pour lequel des frais de gestion de 1 % sont prélevés, l'investisseur se verra crédité d'un rendement net de 5 %.

Par contre, dans d'autres circonstances, les frais peuvent être chargés directement au client. C'est généralement le cas pour les services de gestion discrétionnaire. En supposant toujours un rendement de 6 %, l'investisseur verrait son compte s'apprécier de 6 % et il aurait à payer les frais de 1 %.

Dans les deux cas, avec les mêmes hypothèses, l'enrichissement est le même.

## La fiscalité

Revenons à la question initiale : est-ce que le traitement fiscal de ces frais de gestion favorise une approche plutôt qu'une autre?

Le tableau ci-dessous présente une comparaison du traitement fiscal de ces frais pour un portefeuille de 100 000 \$ en utilisant les hypothèses susmentionnées, c'est-à-dire un rendement annuel de 6 % et des frais de gestion de 1 %. Nous présumons ici que les rendements sont constitués en totalité de revenu d'intérêts et que le taux marginal d'imposition de l'investisseur est de 50 %.

	Frais payés par le FCP	Frais facturés directement au client
Montant investi	100 000 \$	100 000 \$
Revenu d'intérêts (6 %)	6 000 \$	6 000 \$
Frais de gestion du FCP (1 %)	(1 000) \$	– \$
<b>Sur le feuillet fiscal</b>		
Revenu ordinaire	5 000 \$	6 000 \$
<b>Dans la déclaration de revenus de l'investisseur</b>		
Revenu d'intérêts	5 000 \$	6 000 \$
Moins frais de gestion facturés directement au client	– \$	(1 000) \$
Revenu de placement imposable	5 000 \$	5 000 \$
Taux d'impôt marginal (50 %)	(2 500) \$	(2 500) \$
<b>Revenu après impôts</b>	<b>2 500 \$</b>	<b>2 500 \$</b>

- **Colonne de gauche** – Traitement fiscal lorsque les frais sont prélevés à même le FCP.

Des revenus d'intérêts de 6 000 \$ sont réalisés dans le FCP à l'intérieur duquel ce dernier peut déduire des frais de gestion de 1 000 \$. En pratique, le FCP se retrouve avec un revenu à distribuer de 5 000 \$. L'investisseur recevra un feuillet fiscal faisant état du revenu de 5 000 \$. En présumant un taux d'imposition marginal de 50 %, il devra payer 2 500 \$ d'impôts. Les frais de gestion ont donc déjà été déduits à l'intérieur du FCP.

- **Colonne de droite** – Traitement fiscal lorsque les frais sont facturés directement au client.

Dans ce cas, l'investisseur recevra un feuillet fiscal faisant état d'un revenu d'intérêts de 6 000 \$. Il pourra déduire ensuite les frais de gestion de 1 000 \$, pour un revenu imposable de 5 000 \$. En présumant le même taux d'imposition marginal de 50 %, l'investisseur devra payer 2 500 \$ en impôts.

### Que conclure ?

Dans les deux cas, avec les mêmes rendements et les mêmes frais, on arrive à une facture fiscale rigoureusement égale.

En pratique, un peu de travail est évité à votre comptable lorsque les frais sont prélevés à l'intérieur du FCP.

Retenez cependant qu'il ne faut surtout pas croire ceux qui prétendent que vous êtes pénalisé lorsque les frais sont payés à même un FCP. Avec un exemple fort simple et chiffré, vous pouvez maintenant contrer cette affirmation erronée.

# Vous y êtes.

Vous avez pris le meilleur chemin, pas le plus facile. Vos actifs sont importants et vous voulez sécuriser ce patrimoine tout en optimisant son potentiel de rendement.

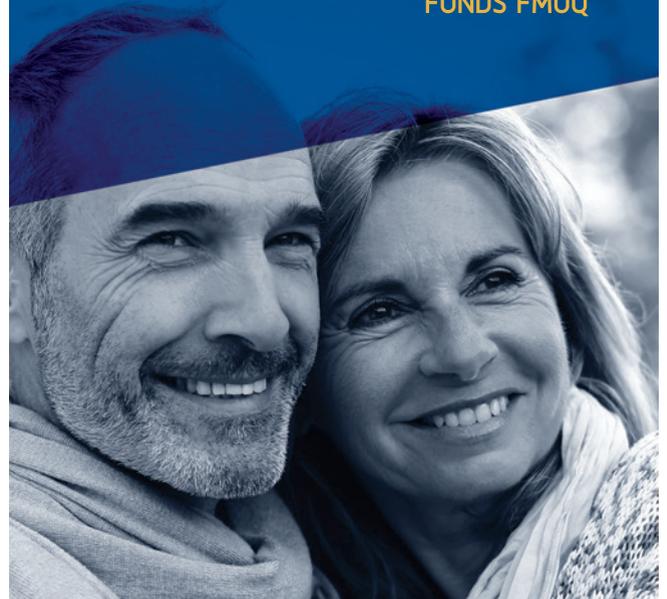
Pour la suite du parcours, laissez-vous guider par des experts qui se préoccupent de vos rêves autant que de vos avoirs.

**POUR UNE OFFRE SUR MESURE,  
PRENEZ CONTACT AVEC NOUS !**

Montréal : 1 855 327-6166

Québec : 1 855 657-3248

**GESTION PRIVEE**  
FONDS FMOQ



# Voici une promotion juste à temps pour votre magasinage des Fêtes...

D'ici au 15 décembre 2017, lorsque vous ouvrirez un **nouveau** régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour un enfant qui vous est cher, nous bonifierons son compte de 100 \$, en autant que vous y versiez un minimum de 1 000 \$ dès l'ouverture.

Ce nouveau compte servira de « tirelire » à l'enfant et vous pourrez continuer d'y verser d'autres cadeaux au cours des prochaines années. Les sommes ainsi déposées fructifieront à l'abri de l'impôt et seront bonifiées par des subventions des gouvernements fédéral et provincial. Un jour, ce pécule servira à financer les études postsecondaires de cet enfant, de quoi faire durer longtemps la magie de Noël.

## LE REEE : UN CADEAU DE NOËL PLEIN DE BON SENS ET DE BONS SENTIMENTS.

MONTRÉAL 514 868-2081 ou sans frais, 1 888 542-8597

QUÉBEC 418 657-5777 ou sans frais, 1 877 323-5777

[www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)



VOTRE FACTURATION  
VOUS DONNE-T-ELLE  
DES MAUX DE TÊTE ?  
NOUS POUVONS  
VOUS AIDER !

DÉJÀ PLUS DE  
500 MÉDECINS  
NOUS ONT CONFIE  
LEUR FACTURATION !

Nous maîtrisons le nouveau système de rémunération à l'acte (SYRA) de la RAMQ.  
**Appelez-nous.**

#### SERVICE DE FACTURATION

514 868-0661 ou, sans frais, 1 877 679-3229

[www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)  



#### CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Les banques centrales des grands pays industrialisés ont occupé l'avant de la scène économique mondiale au cours du troisième trimestre de 2017. Au printemps, on avait observé un important changement de ton à l'égard des perspectives de la conduite de leur politique monétaire. Durant l'été, plusieurs de leurs discours se sont réalisés. En effet, la vigueur de la croissance économique à travers le monde les a persuadés de passer de la parole aux actes.

Aux États-Unis, l'augmentation des dépenses des consommateurs au deuxième trimestre a généré une progression du PIB de 2,6 %. L'optimisme des consommateurs est stimulé par la vigueur du marché de l'emploi, les faibles prix de l'essence et la progression des marchés boursiers. L'économie de la zone euro progresse plus rapidement que prévu. Ainsi, les pressions déflationnistes, qui hantaient la Banque centrale européenne, se sont apaisées. Au Royaume-Uni, la situation est plus fragile. Les incertitudes liées au Brexit commencent à affecter l'économie même si les consommateurs continuent de dépenser allégrement.

La croissance de l'économie canadienne a continué de se démarquer de celle des autres pays industrialisés et pourrait afficher, pour 2017, la meilleure croissance du G7. L'ensemble des volets de l'économie canadienne semble avoir le vent en poupe : les consommateurs sont au rendez-vous, la construction continue de progresser malgré les mesures visant à éviter la surchauffe et les entreprises augmentent leurs investissements en capital.

Comme c'est le cas depuis plusieurs mois, la politique américaine a retenu l'attention durant le troisième trimestre. Sur la scène domestique, les terribles dégâts causés dans le sud du Texas par l'ouragan Harvey ont incité les élus américains à mettre de côté leur discord et à s'entendre sur l'augmentation temporaire du plafond de la dette du gouvernement fédéral. À défaut de s'entendre, on aurait dû suspendre un bon nombre d'activités du gouvernement.

Sur le plan international, la confrontation verbale entre Washington et Pyongyang s'est accentuée tout au long de l'été. Malgré la menace d'un conflit nucléaire, les marchés financiers ont démontré un calme étonnant et la volatilité est demeurée très faible.

#### POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Au cours de l'été, les investisseurs se sont mis à douter de la volonté de la Réserve fédérale américaine (la Fed) de hausser à nouveau son taux directeur avant la fin de 2017. Les autorités monétaires américaines ont plutôt mis l'accent sur leur volonté de réduire le bilan de la Fed. Rappelons qu'à la suite de la crise financière de 2008, la Fed avait mis en place un programme appelé assouplissement quantitatif. Grâce à ce programme d'achat de titres sur les marchés obligataires, on a injecté plus de 4 500 milliards de dollars sur les marchés. Ce programme a permis de maintenir les taux d'intérêt de long terme à un niveau très faible, ce qui a favorisé la reprise du marché de l'habitation et de l'ensemble de l'économie.

Au cours du trimestre, la Fed a annoncé qu'elle remettra progressivement ces titres en circulation à compter d'octobre 2017.

La perception d'un report de la hausse du taux directeur de la Fed, conjuguée aux tensions entre les États-Unis et la Corée du Nord, a contribué à la faiblesse du dollar américain sur le marché des changes.

Parallèlement, l'accélération de la croissance économique en Europe a poussé l'euro à la hausse. La Banque centrale européenne (BCE) ne semble plus craindre le spectre de la déflation qui a hanté le continent durant plusieurs années. La BCE analyse différents scénarios visant la diminution progressive de son programme d'assouplissement quantitatif. L'orientation retenue devrait être rendue publique à la fin d'octobre. La BCE est donc sur le point de passer en mode de normalisation de sa politique monétaire.

Au Royaume-Uni, les taux directeurs sont demeurés stables, malgré la vigueur étonnante de l'économie. La Banque d'Angleterre a toutefois laissé entendre qu'elle pourrait procéder à une hausse de taux au cours des prochains mois.

La Banque du Japon fait cavalier seul et poursuit obstinément la stimulation monétaire. Son taux directeur est négatif et elle continue d'acquiescer des titres sur les marchés. Elle espère ainsi stimuler l'activité économique et faire grimper l'inflation. Le premier ministre Abe, qui vient de déclencher des élections anticipées, compte augmenter les dépenses de l'État pour stimuler davantage l'économie.

Chez nous, la Banque du Canada est passée de la parole aux actes en haussant le taux directeur à la mi-juillet. Elle a récidivé en septembre avec une hausse supplémentaire qui en a surpris plus d'un. En conséquence, le huard a pris beaucoup de valeur contre le dollar américain depuis le début de juin.

À la suite des hausses de taux directeur, les taux obligataires canadiens ont augmenté pour l'ensemble des échéances. En l'absence de pressions inflationnistes, les taux de plus long terme ont connu une hausse modérée. Pour leur part, les taux de court terme ont été directement touchés par les deux hausses du taux directeur. Le rendement trimestriel des obligations canadiennes a donc été affecté par ces hausses de taux.

### MARCHÉS BOURSIERS

Les bénéficiaires des sociétés américaines ont poursuivi leur progression. De fait, la progression de leurs bénéfices a surpris la majorité des analystes. L'ensemble des sociétés profitent de la croissance économique mondiale et de la vigueur de la consommation. La faiblesse du dollar américain a également été un facteur favorable aux actions. Les indices américains ont ainsi franchi de nouveaux sommets.

Si les marchés boursiers ont ainsi progressé, c'est grâce à une longue série de hausses modestes et non pas en raison d'une effervescence soudaine. Cette croissance stable se reflète d'ailleurs dans la très faible volatilité mesurée par l'indice VIX. Même les aléas de la politique américaine ont eu peu d'effet sur la volatilité des cours boursiers.

Au cours du troisième trimestre, les marchés boursiers émergents ont continué à être favorisés par les investisseurs et leur appétit élevé pour la prise de risque. Même sur les marchés développés, on a observé ce phénomène puisque plusieurs titres de grande qualité n'ont pas connu d'aussi fortes progressions que ceux de moindre qualité.

Le marché boursier canadien a subi, une bonne partie du trimestre, la faiblesse des cours pétroliers. En fin de trimestre, la publication, par l'Agence internationale de l'énergie, de perspectives de plus forte croissance de la demande mondiale a donné un second souffle à cette industrie.

Le marché canadien a aussi profité de la hausse des prix de certains métaux, comme le cuivre. La forte croissance de la consommation favorise pour sa part les titres de sociétés dont les principales activités sont au Canada. Somme toute, la bonne tenue du marché canadien en septembre a permis de générer un rendement trimestriel positif.

### À L'HORIZON

L'économie mondiale poursuit donc sa croissance synchronisée, et la plupart des pays y contribuent. L'économie américaine garde le cap et la situation politique n'a, pour l'instant, pas d'incidence sur l'économie.

Entretemps, le choc pétrolier est derrière nous. L'économie canadienne s'en sort admirablement. Sa croissance est soutenue par la demande américaine, la valeur concurrentielle du dollar canadien, l'optimisme des consommateurs et les différentes mesures budgétaires.

La croissance est revenue en Europe et au Japon. Pour leur part, les pays émergents tirent parti de l'augmentation de la demande mondiale et de la hausse des prix des matières premières.

Cette situation mondiale est susceptible de relever les perspectives inflationnistes. C'est pourquoi les banques centrales sont à peu près toutes en mode de normalisation de leur politique monétaire. Les taux d'intérêt devraient poursuivre la tendance haussière observée depuis quelques mois.

Un tel contexte est favorable aux actions et aux matières premières. En contrepartie, les perspectives sont beaucoup moins reluisantes pour les titres à revenu fixe.

## RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 30 SEPTEMBRE 2017

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
MONÉTAIRE	0,47	0,46	0,53	0,62	0,67	1,05	1,64	2,29	10,014
ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR	2,35	4,55	3,82	2,85	s.o.	s.o.	s.o.	4,58 (2013-04-05)	10,993
OMNIBUS	4,68	6,21	4,44	6,20	6,85	4,50	6,47	5,30	25,483
PLACEMENT	5,02	7,13	6,07	8,35	8,85	4,84	6,70	6,58	28,686
REVENU MENSUEL	8,29	10,21	2,43	4,91	5,91	5,18	s.o.	5,43 (2006-10-06)	10,457
OBLIGATIONS CANADIENNES	-3,74	0,80	1,85	2,76	1,75	3,81	4,03	4,48 (2001-03-16)	11,331
ACTIONS CANADIENNES	3,63	7,73	2,78	6,83	7,53	3,15	8,29	6,48	22,027
ACTIONS INTERNATIONALES	12,76	11,45	11,44	12,77	15,52	5,78	6,32	4,51	12,918
OMNIRESPONSABLE	5,25	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	6,36 (2016-09-16)	10,539

15

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au [www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com) ou dans le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,71 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

**IMPORTANT** | Depuis le 3 avril 2017, les Fonds FMOQ sont évalués, aux fins de transactions, à chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour opérations, à l'exception des jours où nos bureaux sont fermés, soit le lendemain du Jour de l'An et le lundi de Pâques. Nous effectuerons donc les transactions des Fonds FMOQ à chaque jour ouvrable de l'année, à l'exception des jours mentionnés précédemment.

Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h pour qu'une transaction soit exécutée le jour même, sans quoi elle sera reportée au jour ouvrable suivant.

## RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 31 AOÛT 2017

Types de fonds	Médianes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**	
MONÉTAIRES CANADIENS	0,65 %	MONÉTAIRE	<b>0,46 %</b>
ÉQUILIBRÉS CANADIENS	2,15 %	ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR   OMNIBUS   REVENU MENSUEL   OMNIRESPONSABLE	<b>1,09 %</b>
ÉQUILIBRÉS	2,21 %	PLACEMENT	<b>1,09 %</b>
OBLIGATIONS CANADIENNES	1,50 %	OBLIGATIONS CANADIENNES	<b>1,09 %</b>
ACTIONS CANADIENNES	2,27 %	ACTIONS CANADIENNES	<b>1,09 %</b>
ACTIONS MONDIALES	2,45 %	ACTIONS INTERNATIONALES	<b>1,09 %</b>

\* Source : Morningstar (univers des fonds communs de placement canadiens excluant les fonds dont les frais sont chargés à part).

\*\* Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

## FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS\* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	2017-09-30	Écarts	2017-06-30	Écarts	2017-03-31	Écarts	2016-12-30	Écarts	2016-09-30
S&P/TSX (Toronto)	6,2 %	15 634,94	3,0 %	15 182,19	-2,4 %	15 547,75	1,7 %	15 287,59	3,8 %	14 726,00
S&P 500 (New York) **	10,5 %	3 144,09	0,0 %	3 144,84	0,1 %	3 142,33	4,5 %	3 007,97	5,7 %	2 846,26
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	10,3 %	2 463,25	0,8 %	2 443,80	2,5 %	2 384,59	5,4 %	2 262,53	1,3 %	2 234,07
FTSE TMX Univers (obligations canadiennes)	-3,0 %	1 016,30	-1,8 %	1 035,30	1,1 %	1 023,90	1,2 %	1 011,40	-3,4 %	1 047,40

\* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. \*\* Convertis en dollars canadiens.

# ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC. OFFRE TOUTE  
UNE GAMME DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS<sup>1</sup> AUX MEMBRES  
DE LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC, DE  
L'ASSOCIATION DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC AINSI QU'À LEURS PROCHES.

## RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

## FONDS FMOQ<sup>2</sup>

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales
- omniresponsable

## AUTRES FAMILLES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT<sup>3</sup>

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

## OBLIGATIONS GARANTIES<sup>4</sup>

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'Épargne Placements Québec.

## DÉPÔTS À TERME<sup>5</sup>

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions. Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

## COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES<sup>6</sup>

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

## SERVICE DE GESTION PRIVÉE<sup>7</sup>

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

## SERVICE DE FACTURATION<sup>8</sup>

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances). La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(4) Épargne Placements Québec MD est une unité administrative du ministère des Finances du Québec.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(8) Offert par Services accessoires Fonds FMOQ inc.



### MONTRÉAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2  
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest  
Bureau 1900  
Westmount (Québec) H3Z 3C1  
Téléphone : **514 868-2081**  
Sans frais : **1 888 542-8597**  
Télécopieur : 514 868-2088

### QUÉBEC

Place Iberville IV  
2954, boulevard Laurier  
Bureau 410  
Québec (Québec) G1V 4T2  
Téléphone : **418 657-5777**  
Sans frais : **1 877 323-5777**  
Télécopieur : 418 657-7418

### SITE INTERNET

[www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)

### COURRIEL

[info@fondsfmoq.com](mailto:info@fondsfmoq.com)

